

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 16 octobre 2015

2^{ème} **Commission**

N° CG-2015-7-2-6

Service instructeur

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

MUTUALISATION DES ACTIONS ET DES MOYENS

Résumé : Dans le contexte budgétaire et institutionnel actuel, il est indispensable que les deux collectivités départementales cherchent à réaliser des économies d'échelle et mutualisent leurs politiques pour améliorer leur efficacité et garantir aux Alsaciens des services de proximité de qualité à moindre coût.

Une politique de promotion langue-culture

L'Alsace est l'une des régions françaises où la culture et la langue régionales sont considérées comme symboles d'une forte appartenance territoriale.

Les travailleurs frontaliers, les investissements étrangers, le tourisme, les métropoles de Strasbourg l'Européenne, de Bâle la ville-monde, les coopérations transfrontalières, les problématiques de transport, les aménagements des berges et ports du Rhin, les habitants et projets de nos départements dépassent ainsi nos limites administratives pour créer un espace de vie beaucoup plus large et multilingue.

Dans un contexte de compétition et de réorganisation des territoires, les départements alsaciens se situent dans un moment historico-social important et devront, en complément des structures existantes, porter les «particularités» alsaciennes.

Le bilinguisme étant un facteur de réussite et d'attractivité, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin décident de poursuivre ensemble une politique volontariste en faveur de la langue-culture en mettant en commun leurs expériences et compétences.

Une collaboration avec les services supports

Depuis de nombreuses années dans un souci d'homogénéité, d'efficacité et d'économie, les services des deux Départements collaborent ensemble pour une mise en synergie de leurs actions, leurs pratiques, leurs moyens. Tel est le cas pour l'harmonisation de politiques communes (tourisme, économie), le suivi de dossiers spécifiques (Maison d'Alsace, ...) ou

l'achat groupé de fournitures par la mise en place de groupements de commande (sel hivernal, équipements de protection individuels, fournitures de bureau et de papier, technologies de l'information et de la communication dans les collèges et lycées, acquisition d'équipements informatiques et abonnements réseaux, plate-forme dématérialisée des marchés publics, plate-forme covoiturage, ...).

Aussi, les Départements réaffirment-ils leur volonté de poursuivre cette coopération dans différents domaines.

Les Assemblées départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin réunies en session commune le 25 septembre 2015 ont approuvé ce projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de décider de :

- la coordination des actions et moyens dédiés à la langue et la culture régionales afin de mobiliser les forces vives pour assurer le développement de la politique en faveur d'une culture bilingue ;
- l'articulation des actions et moyens et la convergence de leurs outils dans toutes les politiques où celle-ci sera pertinente et aboutira à une meilleure efficacité et à une économie des coûts de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN